

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02177

Numéro SIREN : 820 547 198

Nom ou dénomination : 2F COURTAGE

Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2019 sous le numéro de dépôt B2019/001474

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE  
TOULOUSE**

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2019/001474**  
n° de gestion : **2016B02177**  
n° SIREN : **820 547 198 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 18/01/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

2F COURTAGE - Société par actions simplifiée  
45 allée Jean Jaurès 31000 Toulouse -FRANCE-

**date de clôture : 30/06/2017**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :

**Dépôt des comptes annuels**



2239201

2239201

IMPOT SUR LES SOCIETES



Exercice ouvert le 18052016 et clos le 30062017 Régime simplifié d'imposition x

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-1-1 quinquièmes C du CGI)

Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD

Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: Société 2F Courtage Adresse du siège social: 45 allées Jean Jaurès

SIRET 8 2 0 5 4 7 1 9 8 0 0 0 1 1 31000 TOULOUSE

Adresse du principal établissement: Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% 0 Bénéfice imposable à 28% Déficit

Bénéfice imposable à 15% 4 753

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles, art 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: SOLUTEC CONSEILS 12 RUE LOUIS RENAULT 31130 BALMA Tél: 05.82.74.10.03

Nom et adresse du conseil: Tél:

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné: N° d'agrément du CGA

Identité du déclarant: Date: 22/09/2017 Lieu TOULOUSE Qualité et nom du signataire: Frédéric LABRE Signature Président

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉ »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

**F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES**

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e		
	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

**G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES**

1 Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	2 Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	3 Année au cours de laquelle le versement à été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montant des sommes versées :				8 Rembours-ements.
			4 à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	5 à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		7 Indemnités forfaitaires.	
5 Indemnités forfaitaires.	6 Rembours-ements.	7 Indemnités forfaitaires.	8 Rembours-ements.				
M ARDIT Frédéric 13 Impasse du Pont 31140 LAUNAGUET	1 200						
ECOFI INVEST CONSEIL PO 24 Carrer Del Caball 66530 CLAIRA	500						
M LARTIGUE Frédéric 24 Carrer Del Caball 66530 CLAIRA	300						

**H DIVERS**

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	16 405	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

QUADRATUS informatique

Désignation de l'entreprise Société 2F Courtage Néant  \*

Adresse de l'entreprise 45 allées Jean Jaurès 31000 TOULOUSE

Numéro SIRET \* 8 2 0 5 4 7 1 9 8 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 4 Durée de l'exercice précédent \* 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				<u>3 0 0 6 2 0 1 7</u>	<u>3 1 1 2 2 0 1 5</u>	
<b>ACTIF</b>		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010	207 025	012	207 025	
	Autres *	014	2 320	016	632	
	Immobilisations corporelles *	028	4 828	030	912	
	Immobilisations financières * (1)	040	70	042	70	
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>214 242</b>	<b>048</b>	<b>1 544</b>	
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	3 564	074	3 564
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	4 639	086	4 639	
	Charges constatées d'avance *	092	1 605	094	1 605	
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>9 808</b>	<b>098</b>	<b>9 808</b>
		<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>224 051</b>	<b>112</b>	<b>1 544</b>

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
<b>PASSIF</b>					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 000	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		6 330	
	Provisions réglementées	140			
		<b>Total I</b>	<b>142</b>	<b>8 330</b>	
	Provisions pour risques et charges	<b>Total II</b>	<b>154</b>		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		177 474	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		4 660	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	169	18 885	172	32 043
	Produits constatés d'avance	174			
	<b>Total III</b>	<b>176</b>	<b>214 177</b>		
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>	<b>222 507</b>		

RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	147 154
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	214 242
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A vis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>Société 2F Courtage</u>		Exercice N clos le <u>13 0 0 6 2 0 1 7</u>		Exercice N-1 clos le <u>13 1 1 2 2 0 1 5</u>		Néant	*
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>									
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises * <span style="float:right">dont export et livraisons intracommunautaires</span>	<b>209</b>		<b>210</b>					
	Production vendue <span style="float:right">biens et livraisons intracommunautaires</span>		<b>215</b>		<b>214</b>				
		services *		<b>217</b>		<b>218</b>	94 197		
	Production stockée * <span style="float:right">(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)</span>				<b>222</b>				
	Production immobilisée *				<b>224</b>				
	Subventions d'exploitation reçues				<b>226</b>				
	Autres produits				<b>230</b>	1 814			
	<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>				<b>232</b>	96 011			
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			<b>234</b>					
	Variation de stock (marchandises) *			<b>236</b>					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			<b>238</b>					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			<b>240</b>					
	Autres charges externes * : <span style="float:right">(dont crédit bail : mobilier - immobilier)</span>			<b>242</b>	41 477				
	Impôts, taxes et versements assimilés <span style="float:right">(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * <b>243</b>)</span>			<b>244</b>	862				
	Rémunérations du personnel *			<b>250</b>	38 465				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			<b>252</b>	4 582				
	Dotations aux amortissements *			<b>254</b>	1 544				
	Dotations aux provisions			<b>256</b>					
Autres charges <span style="float:right">dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * <b>259</b></span>			<b>262</b>	13					
	<span style="float:right">dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles <b>260</b></span>								
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>				<b>264</b>	86 942				
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				<b>270</b>	9 068				
<b>PRODUITS ET CHARGES DIVERS</b>	Produits financiers <span style="float:right">(III)</span>			<b>280</b>					
	Produits exceptionnels <span style="float:right">(IV)</span>			<b>290</b>					
	Charges financières <span style="float:right">(V)</span>			<b>294</b>	2 011				
	Charges exceptionnelles <span style="float:right">dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) <b>347</b></span>			<b>300</b>	15				
		<span style="float:right">dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) <b>348</b></span>							
Impôts sur les bénéfices * <span style="float:right">(VII)</span>			<b>306</b>	713					
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>				<b>310</b>	6 330				
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		<b>312</b>	6 330	<b>314</b>			
<b>Réintégrations</b>	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			<b>316</b>					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			<b>318</b>					
	Provisions non déductibles *			<b>322</b>					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			<b>324</b>	713				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés <b>247</b>		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* <b>248</b>	<b>330</b>	15				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration) <b>249</b>	<b>251</b>					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			<b>998</b>					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			<b>999</b>					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						<b>997</b>			
<b>Déductions</b>	Entreprise nouvelles (44 sexes) <b>986</b>	Zone franche urbaine (44 octies et octies A) <b>987</b>	Zones de restructuration de la défense (44 octies) <b>127</b>		Zones de revitalisation rurales (44 sexes) <b>138</b>				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) <b>981</b>	Jeune entreprise innovante (44 sexes A) <b>989</b>	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) <b>991</b>		Rôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies) <b>990</b>				
	Divers (44 quaterdecies) <b>345</b>	Investissements outre-mer <b>344</b>	Crédance due au report en arrière du déficit <b>346</b>						
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" <b>655</b>								
	<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> <span style="float:right">Bénéfice col. 1 Déficit col. 2</span>				<b>352</b>	4 753	<b>354</b>		
<b>Déficits</b>	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			<b>356</b>					
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :						<b>360</b>		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> <span style="float:right">Bénéfice col. 1 Déficit col. 2</span>				<b>370</b>	4 753	<b>372</b>			

**« 2F COURTAGE »**  
**SAS au capital social de 2000€**  
Siège social 31000 TOULOUSE  
45 Allée Jean Jaures  
**RCS TOULOUSE 820 547 198**

**PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
ANNUELLE DU VINGT QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT.**

\*\*\*\*\*

L'an Deux Mille Dix Sept, le 24 Septembre 2017 à Dix Heures,

Les associés de la société 2F COURTAGE se sont réunis en assemblée générale ordinaire Annuelle, 45 allée Jean Jaurès 31000 TOULOUSE sur convocation faite à chaque associé. Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par mes associés.

L'assemblée est présidée par Frédéric LARTIGUE, président de la société.  
Monsieur Frédéric ARDIT est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2000 actions sur les 2000 actions ayant le droit de vote.

Le président constate que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président de l'assemblée dépose au bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés
- L'inventaire et els comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 30 juin 2017.
- Le rapport de gestion du président
- Le rapport spécial du président sur les conventions
- Le Texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'Assemblée est appeler à délibérer sur ordre du jour suivant

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

- 1- Rapport de gestion du gérant
- 2- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30.06.2017 et quitus au Gérant.
- 3- Affectation du résultat de l'exercice,
- 4- Approbation convention entre les associés et la société.
- 5- Approbation rémunération président
- 6- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE RESOLUTION**

\*\*\*\*\*

R

AR

L'assemblée générale, après avoir eu connaissance du rapport de gestion sur la marche de la société au cours de l'exercice écoulé, sur les comptes et le bilan du dit exercice, approuve les comptes et le bilan tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. Elle constate que l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de euros.

Cette résolution est à présent mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

#### DEUXIEME RESOLUTION

\*\*\*\*\*

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 30.06.2017 et les documents s'y rapportant tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat de 6330 euros. Il approuve également les opérations traduites par ces comptes et accomplies au cours de l'exercice.

Cette résolution est à présent mise aux voix et est adoptée à l'unanimité

#### TROISIEME RESOLUTION

\*\*\*\*\*

L'associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 6330€ :  
A la RESERVE LEGALE pour 200€  
Au REPORT A NOUVEAU pour 6130€.

Cette résolution est à présent mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

#### QUATRIEME RESOLUTION

\*\*\*\*\*

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions conclues entre Monsieur LARTIGUE Frédéric président et la société, au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223 19 du Nouveau Code de Commerce. Cette résolution est à présent mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

#### CINQUIEME RESOLUTION

\*\*\*\*\*

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions conclues entre Monsieur ARDIT Frédéric Associé et la société, au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223 19 du Nouveau Code de Commerce. Cette résolution est à présent mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

#### SIXIEME RESOLUTION

\*\*\*\*\*

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions conclues entre la SARL EOCFI INVEST CONSEIL PO associé et la société, au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223 19 du Nouveau Code de Commerce. Cette résolution est à présent mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.



**« 2F COURTAGE »**  
**SAS au capital social de 2000€**  
Siège social 31000 TOULOUSE  
45 Allée Jean Jaures  
**RCS TOULOUSE 820 547 198**

**COMPTE RENDU DU RAPPORT DE LA PRESIDENCE SUR LES CONVENTIONS**  
**WISEES A L'ARTICLE L 223 19 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE.**

Messieurs,

En application de l'article L 227-10 Alinéa 1 du code de commerce, le président d'une société par action simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et son président, l'un de ses dirigeants, l'un des ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 dudit code.

Nous vous indiquons que sont intervenus au titre de l'exercice écoulé les conventions suivantes.

**CONVENTION I.**

**IDENTITE DE LA PERSONNE CONTRACTANTE :**

Monsieur Frédéric LARTIGUE, président associé:

- N'a perçu une rémunération au cours de l'exercice.
  
- A laissé à la disposition de la société des sommes en compte courant non productrices d'intérêts dont le montant au 30.06.2017 est de 5500 Euros.

**CONVENTION II.**

**IDENTITE DE LA PERSONNE CONTRACTANTE :**

Monsieur Frédéric ARDIT, associé :

- N'a perçu une rémunération au cours de l'exercice.
  
- A laissé à la disposition de la société des sommes en compte courant non productrices d'intérêts dont le montant au 30.06.2017 est de 11860€uros.

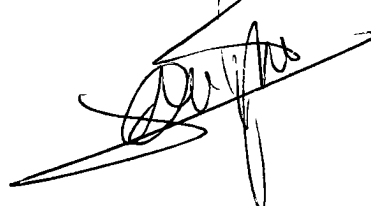
**CONVENTION III.**

**IDENTITE DE LA PERSONNE CONTRACTANTE :**

LA SARL ECOFI INVEST CONSEIL PO associé :

- A laissé à la disposition de la société des sommes en compte courant productrices d'intérêts dont le montant au 30.06.2017 est de 1500 Euros. + 24€ d'intérêt.

LE PRESIDENT.  
24 Septembre 2017  
Frédéric LARTIGUE



SEPTIEME RESOLUTION

\*\*\*\*\*

L'assemblée générale constate que le Monsieur Frédéric LARTIGUE Président n'a perçu aucune rémunération au titre de l'exercice écoulée. Cette résolution est à présent mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

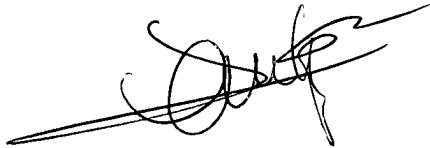
\*\*\*\*\*

L'assemblée générale confie tous pouvoirs au président d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.  
Cette résolution est à présent mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole. Le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il est décidé, il est dressé le présent procès-verbal signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT.  
Frédéric Lartigue



LE SECRETAIRE  
Frédéric ARDIT

